



UNITÉ MÉDICALE ET DE TRAUMATOLOGIE DU SPORT (UMTS)

SITE UNIVERSITAIRE GRENOBLE ALPES

2019-2020

Accompagnement médical :

Si, dans le cadre de votre pratique sportive, vous rencontrez un problème de santé qui nécessite de consulter un médecin : vous pouvez, si vous le souhaitez, vous adresser à un médecin de l'association de médecine du sport Grenoble Alpes.

Dr François BOTTERO:

Prise de RDV sur internet <https://www.doctolib.fr/medecin-du-sport/saint-martin-le-vinoux/francois-bottero>

ou par téléphone au 06 24 62 90 95

SPORTLab, 9 bis rue Conrad Killian 38950 Saint Martin le Vinoux, arrêt Hôtel de Ville.

Dr Anais VERBRUGGE FUSELIER:

Prise de RDV sur internet <https://www.doctolib.fr/medecin-du-sport/saint-martin-le-vinoux/anais-verbrugge-fuselier>

ou par téléphone au 07 56 98 26 66

6 rue André Maginot, Grenoble arrêt Gustave Rivet

ou SPORTLab 9 bis rue Conrad Killian, 38950 Saint Martin le Vinoux arrêt hôtel de ville.

Dr Olivier MATARESE:

Prise de RDV sur internet <https://www.doctolib.fr/medecin-du-sport/saint-martin-d-heres/olivier-matarese>

ou via son secrétariat au 04 76 44 69 55

Axone, 75 Avenue Gabriel Péri, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Vous vous présentez au cabinet avec votre carte vitale et votre attestation de mutuelle à jour.

Pensez à amener l'ensemble des documents (radiologies, carnet de santé, résultats biologiques...) permettant de mieux comprendre votre blessure.

Si vous nécessitez une prise en charge thérapeutique par un kinésithérapeute, une ordonnance médicale suite à un diagnostic sera nécessaire contrairement aux soins de récupération proposés dans cadre de l'UMTS.

Accompagnement paramédical : rééducation

S'il s'avère que le problème de santé que vous rencontrez nécessite des soins de rééducation chez un kinésithérapeute : vous pouvez, si vous le souhaitez, vous adresser au cabinet de kinésithérapie « **Kiné Santé Sport** » situé 4 rue de Colombine 38100 Grenoble, arrêt de TRAM A "La Bruyère" ou "Arlequin"

Procédure de prise de RDV:

Pour prendre RDV, vous appelez le secrétariat du cabinet au 04 56 24 40 33. Vous donnez votre nom, prénom ; vous précisez que vous êtes « étudiant SHN du site universitaire Grenoble Alpes ». Vous vous présentez au cabinet avec votre carte vitale et votre attestation de mutuelle à jour, ainsi qu'une prescription médicale.

Accompagnement paramédical : récupération, prévention et suivi

Vous avez une charge d'entraînement importante liée à votre pratique sportive. *Des soins de prévention et de suivi de la condition physique* peuvent être nécessaires pour mieux supporter cette charge d'entraînement et prévenir la blessure. Le CIUSHN vous permet d'accéder à ces soins au cabinet de kinésithérapie « **Kiné Santé Sport** ». 2 types de soins sont identifiés :

1. *Récupération passive* : Bain d'eau froide / sauna / bottes de drainage sont possibles, sur un créneau de 1 heure.
2. *Créneaux d'urgence et de suivi de la condition physique* : un créneau de 20mn, avec possibilité de récupération passive dans les 40mn qui suivent ou précèdent.

Les créneaux de prévention et de suivi de la condition physique :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi
Récupération passive (1h)	15h30-17h30	16h-19h	16h-18h	16h-19h
Créneaux d'urgence et de suivi de la condition physique (20mn)	9h30-10h30	17h30-18h30	18h30-19h30	14h-15h

Les conditions d'accès :

- Vous vous inscrivez sur un planning ouvert chaque mois.
Attention, une fois pris, les créneaux de RDV ne peuvent pas être modifiés.
Les éventuels désistements doivent être exceptionnels et dument justifiés 48h à l'avance, en contactant le cabinet au 04 56 24 40 33.
- Les créneaux sont ouverts toute l'année. Fermeture durant les vacances universitaires de Noël.

En ce qui concerne les créneaux « d'urgence et de suivi de la condition physique » :

- Lors du 1^{er} RDV, vous vous présentez au cabinet avec votre carte vitale et votre attestation de mutuelle à jour, ainsi qu'une prescription médicale.
- Pour les étudiants SHN membre d'un CUFÉ : cette prescription peut être obtenue suite à votre visite médicale approfondie.
Pour les étudiants SHN qui ne font pas parti d'un CUFÉ : vous devez obtenir cette prescription auprès d'un cabinet médical.